

**CES INFORMATIONS SONT GÉNÉRÉES PAR LE TRADUCTEUR DE L'IA, VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER  
AU T&C EN ANGLAIS COMME RÉFÉRENCE PRINCIPALE**

**DATACOLOR AG - CONDITIONS D'UTILISATION**

**1. Définitions**

"**Partie affectée**" a la signification donnée dans la sec. 13.4.

Le terme "**revendeur agréé**" a la signification qui lui est donnée à l'art. 7.1.1.

"**Contrat de revendeur agréé**" a la signification donnée à l'art. 7.1.1.

"**Informations confidentielles**" a la signification donnée dans la sec. 11.

Le terme "**client**" a la signification qui lui est donnée à l'art. 2.

Les "**données des clients**" ont la signification donnée à l'art. 7.7.

Les "**données à caractère personnel du client**" ont la signification donnée à la sec. 11.

"**Datacolor**" a la signification donnée dans la sec. 2.

On entend par "**fin du support**" la date à laquelle une version du logiciel n'est plus supportée et qu'aucune correction de bug ou mise à jour de nouvelle version n'est fournie.

"**Erreur**" a la signification donnée à la sec. 8.1.2.

Le terme "**matériel**" a la signification qui lui est donnée à la sec. 2.

Les "**droits de propriété intellectuelle**" ont la signification donnée à la sec. 7.4.

Le "**coût de licence**" a la signification qui lui est donnée à l'art. 7.2.2.

Les "**services de maintenance et d'assistance**" ont la signification qui leur est donnée à l'art. 8.

Les "**frais de service de maintenance et d'assistance**" ont la signification qui leur est donnée à l'article 8.5.1 de la Loi sur les marchés publics. 8.5.

La "**durée minimale du contrat**" a la signification qui lui est donnée à l'art. 8.6.

Les "**nouveaux droits de propriété intellectuelle**" ont la signification donnée à la sec. 7.4.

"**Partie non affectée**" a la signification donnée dans la sec. 13.4.

La "**confirmation de commande**" a la signification qui lui est donnée dans la sec. 4.

Le "**modèle de licence perpétuelle**" a la signification donnée à l'article. 2.

Le terme "**devis**" a la signification qui lui est donnée à la sec. 4

Le terme "**logiciel**" a la signification qui lui est donnée à l'art. 2.

"**Spécifications**" désigne les informations techniques spécifiques relatives aux produits Datacolor en vigueur à la date à laquelle Datacolor expédie les commandes du Client, qui sont disponibles sur le site Internet de Datacolor ([www.datacolor.com](http://www.datacolor.com)).

Les "**frais d'abonnement**" ont la signification donnée à l'article 7.1.3 du présent règlement. 7.1.3.

"**Modèle de licence par abonnement**" : a la signification donnée à l'article. 2.

"**Durée de l'abonnement**" a la signification donnée à l'article 7.1.2. 7.1.2

L'expression "**environnement supporté**" a la signification qui lui est donnée à l'article 7.7.7 du présent règlement. 7.7.

"**Version supportée**" désigne une version du logiciel publiée qui sera maintenue pendant une période définie par Datacolor à sa propre discrétion.

Le terme "**conditions**" a la signification donnée à la sec. 3.

---

"Utilisateur" désigne chaque employé, sous-traitant ou prestataire de services tiers du client qui accède au logiciel ou l'utilise par le client ou par son intermédiaire.

## 2. Produits et services fournis par Datacolor

Datacolor AG, dont le siège social est situé à Risch, dans le canton de Zoug, ("**Datacolor**"), est un fournisseur de logiciels de gestion des couleurs ("**logiciel**") et de matériel. Datacolor propose à ses clients commerciaux ("**Client**") les produits et services suivants :

- (i) Vente de matériel (soit séparément, soit conjointement avec le logiciel intégré ("**matériel**").
- (ii) Vente et licence du Logiciel : En fonction de la Confirmation de commande applicable, le Client obtient soit une licence d'utilisation du Logiciel sur la base d'un abonnement annuel avec des conditions fixes limitées ("**Modèle de licence par abonnement**"), soit une licence perpétuelle avec une redevance unique ("**Modèle de licence perpétuelle**").
- (iii) Réparation du matériel, mises à jour du logiciel, mises à niveau et maintenance, formation et autres services fournis par Datacolor.

## 3. Champ d'application des CGU

- (a) Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les relations juridiques liées aux ventes et aux services de Datacolor au client (les "**conditions**").
- (b) Sauf indication contraire, en cas de conflit entre les présentes conditions et une clause du devis de Datacolor, de la confirmation de commande de Datacolor ou d'un accord individuel conclu par Datacolor et le client, les clauses du devis de Datacolor, de la confirmation de commande de Datacolor ou de l'accord individuel prévaudront.
- (c) En ce qui concerne les conditions générales du client, les présentes conditions s'appliquent exclusivement. Les conditions divergentes, contradictoires ou complémentaires du client ne feront partie du contrat entre Datacolor et le client que si et dans la mesure où Datacolor a

expressément consenti à leur application par écrit.

## 4. Conclusion du contrat

- (a) Avant la conclusion d'un contrat, Datacolor fournit généralement au client un devis non contraignant ("**devis**"). En acceptant le devis de Datacolor ou en envoyant un ordre d'achat à Datacolor dans le délai spécifié dans le devis, le client fait une offre de commande juridiquement contraignante à Datacolor. Un contrat juridiquement contraignant entre Datacolor et le client n'est conclu que lorsque Datacolor accepte l'offre de commande par une confirmation de commande de Datacolor ("**Confirmation de commande**") sous forme de texte.
- (b) Sauf indication contraire dans le devis, Datacolor a le droit d'accepter la commande du client dans les 30 jours calendaires suivant sa réception par Datacolor. A la fin de cette période, la commande du Client expirera automatiquement, à moins que Datacolor n'ait accepté la commande (par exemple en émettant une confirmation de commande).

## 5. Prix et conditions de paiement

- (a) Tous les prix indiqués dans les listes de prix sont non contraignants. Datacolor peut adapter les prix à tout moment.
- (b) Sauf accord contraire dans la confirmation de commande, les prix en vigueur au moment de la conclusion du contrat s'appliquent. Datacolor se réserve toutefois le droit d'adapter les prix convenus dans une confirmation de commande si :
  - (i) la livraison convenue a lieu plus tard ou les délais de livraison convenus sont prolongés pour des raisons dont Datacolor n'est pas responsable ;
  - (ii) les lois, règles ou principes généralement acceptés en matière de vente et de services sont modifiés après la conclusion du contrat.
- (c) Les prix ne comprennent pas les frais de transport. Si une commande est expédiée au client, ce dernier doit supporter tous les frais résultant de l'expédition.
- (d) Les prix ne comprennent pas les taxes de vente, d'utilisation, de service, de valeur

ajoutée ou autres taxes et frais applicables, et le client les paiera.

- (e) Tous les frais et dépenses sont indiqués et facturés dans la devise spécifiée dans la confirmation de commande applicable. Sauf disposition contraire des présentes conditions ou de la confirmation de commande, tous les montants facturés sont dus et payables par le client dans les 30 jours civils suivant la date de facturation. Les factures pour les services contractuels seront émises avant la période de service.
- (f) La propriété des produits ne sera transférée qu'au moment du paiement intégral de la facture respective de Datacolor par le client.
- (g) Les conditions de paiement sont soumises à la procédure d'approbation de crédit de Datacolor. Datacolor se réserve le droit de modifier unilatéralement et à tout moment les conditions de paiement susmentionnées en raison de la situation financière du client, de ses antécédents de paiement ou de la nature de sa relation avec Datacolor.

## **6. Dispositions relatives à la vente de matériel**

### **6.1 Produit et spécifications**

- (a) L'environnement et les fonctionnalités du matériel sont précisées dans les spécifications
- (b) Si le client souhaite utiliser le matériel en même temps que le logiciel, il doit obtenir une licence dans le cadre du modèle de licence par abonnement (voir sec. 7.1) ou le modèle de licence perpétuelle (voir sec. 7.2).

### **6.2 Frais**

Le Client paiera à Datacolor le prix d'achat pour la vente du Matériel indiqué dans la Confirmation de commande.

### **6.3 Livraison**

- (a) Datacolor informe le Client de la date d'expédition estimée pour le Matériel dans la Confirmation de Commande. Datacolor fera des efforts raisonnables pour respecter la date d'expédition estimée. Cependant, toutes les dates d'expédition indiquées par Datacolor ne sont pas contraignantes et ne sont données qu'à titre indicatif, à moins que

Datacolor ne le stipule expressément par écrit.

- (b) Si les livraisons ou les services ne peuvent être fournis ou rendus à une date expressément confirmée par écrit par Datacolor, le client peut, après l'expiration d'un délai supplémentaire d'au moins 30 jours calendaires fixé par écrit à Datacolor, mettre Datacolor en défaut et, après l'expiration d'un nouveau délai supplémentaire de 30 jours calendaires pour la livraison sans remède, résilier le contrat respectif. Il s'agit de tous les droits et recours du client en cas de retard de Datacolor. Tous les autres recours et réclamations pour retard sont entièrement abandonnés, en particulier les demandes de dommages et intérêts.
- (c) Pour la livraison, l'expédition et le risque de perte, les Incoterms spécifiés dans la Confirmation de commande s'appliquent. Si les parties n'ont pas convenu d'Incoterms, la livraison a lieu et le risque de perte et de dommage pour le matériel est transféré au client dès que le matériel est mis à disposition par Datacolor pour expédition dans l'entrepôt/l'usine de Datacolor.

### **6.4 Inspection, acceptation**

- (a) Le Client est tenu d'examiner le matériel fourni par Datacolor immédiatement après sa livraison pour s'assurer qu'il est complet, correct et qu'il présente des défauts éventuels.
- (b) Le client doit informer Datacolor par écrit des livraisons incomplètes ou erronées, des défauts éventuels, des dommages et des réclamations immédiatement après leur découverte, mais dans tous les cas au plus tard 7 jours calendaires après la livraison. A l'expiration de ce délai, le matériel est considéré comme accepté par le client.

### **6.5 Installation dans les locaux du client**

- (a) Si cela a été convenu par écrit avec le Client, Datacolor installera le Matériel à l'endroit convenu avec le Client et effectuera un test d'installation. Le Client accordera à Datacolor l'accès nécessaire aux locaux.
- (b) Si un test d'installation est convenu par écrit avant l'expédition, l'installation est terminée et le matériel (y compris le logiciel intégré) est considéré comme accepté lorsqu'il

passer les procédures d'installation et de test de Datacolor.

- (c) Si le client planifie ou retarde l'installation de plus de 30 jours calendaires après la réception du matériel, l'acceptation du matériel par le client aura lieu le 31<sup>st</sup> jour suivant la livraison.

## 6.6 Garantie

- (a) La période de garantie pour le matériel est d'un an à compter de la date de facturation de Datacolor au client.
- (b) A condition que le Client ait rempli ses obligations d'inspection conformément à la sec. 6.4, le Client peut réclamer à Datacolor le remplacement ou la réparation du Matériel défectueux ou de parties de celui-ci s'il est retourné à Datacolor dans les 90 jours calendaires suivant la livraison. Datacolor peut, à sa seule discrétion, choisir de réparer ou de remplacer le matériel défectueux. Toute autre demande de garantie de la part du client est exclue.
- (c) La garantie du Client s'applique exclusivement aux défauts matériels ou de fabrication ou à la non-conformité du Matériel avec les Spécifications. En particulier, l'usure normale et les dommages causés par une mauvaise manipulation, les dommages auto-infligés ou les réparations par le Client ou des tiers non approuvés par Datacolor sont exclus de la garantie..
- (d) Lorsque le matériel défectueux est retourné à Datacolor, le client paie les frais d'expédition à Datacolor, et Datacolor paiera les frais de retour du matériel réparé ou remplacé si la demande de garantie du client est valable. Dans tous les cas, les frais de déplacement et de séjour du client par Datacolor sont exclus de la garantie.

## 7. Dispositions relatives à l'octroi de licences de logiciels

### 7.1 Modèle de licence par abonnement

#### 7.1.1 Octroi de licence, restrictions

- (a) À compter du paiement par le client des frais d'abonnement applicables, Datacolor accorde par les présentes au client, pour la durée de l'abonnement applicable, une licence non exclusive, non sous-licenciable et non transférable pour accéder au logiciel et l'utiliser via Internet sur la base d'un

abonnement uniquement pour les besoins professionnels du client, sous réserve des conditions générales des présentes conditions et de la confirmation de commande applicable. Datacolor peut, à sa propre discrétion, apporter des modifications ou des mises à jour au logiciel à tout moment et sans préavis.

- (b) En dérogation à la sec. 7.1.1(a) Datacolor peut accorder à un revendeur agréé Datacolor ("**Revendeur agréé**") le droit de concéder des sous-licences sur le Logiciel en vue d'une distribution ultérieure, sous réserve des termes et conditions d'un accord distinct à conclure entre Datacolor et le Revendeur agréé ("**Contrat de Revendeur agréé**").
- (c) Le client n'est pas autorisé à faire ce qui suit, lui-même ou par l'intermédiaire d'une autre personne : (a) copier, modifier ou créer des travaux dérivés basés sur le Logiciel ; (b) décompiler, désassembler ou désosser le logiciel en tout ou en partie ; (c) neutraliser, désactiver ou contourner tout mécanisme de protection lié au logiciel ; (d) vendre, concéder des licences, accorder des sous-licences, louer, distribuer, divulguer, permettre l'accès à, ou transférer à un tiers, toute partie du logiciel ou tout produit (en tant que produit séparé ou groupé avec d'autres produits autres que le logiciel) créé avec le logiciel, ou, en particulier, sans limiter la généralité de ce qui précède, distribuer le logiciel ou un tel produit sur tout support, sur des réseaux, des tableaux d'affichage électroniques ou des sites web, ou permettre à un tiers d'utiliser le logiciel ; (e) publier ou communiquer toute information à propos des performances du Logiciel à tout tiers sans le consentement écrit préalable de Datacolor ; (f) exporter, utiliser ou télécharger le Logiciel en violation de toute loi ou réglementation applicable, en particulier pour exporter le Logiciel vers tout pays sanctionné et/ou sous embargo.
- (d) Datacolor peut héberger le logiciel sur ses propres serveurs ou peut faire appel à un tiers pour héberger le logiciel.

#### 7.1.2 Durée de l'abonnement

- (a) La durée du modèle de licence par abonnement ("**durée de l'abonnement**") est de douze (12) mois, sauf indication contraire dans une confirmation de commande

applicable, et commence à la date de début de l'abonnement indiquée dans la confirmation de commande applicable.

- (b) À l'issue de la période d'abonnement initiale, la période d'abonnement est automatiquement renouvelée pour des périodes successives de 12 mois, sauf si l'une des parties notifie par écrit à l'autre partie la résiliation du modèle de licence d'abonnement au moins 30 jours civils avant la fin de la période d'abonnement en cours.

#### 7.1.3 Frais d'abonnement et conditions de paiement

- (a) Le Client doit payer à Datacolor les frais indiqués dans chaque Confirmation de commande pour la Durée de l'abonnement ("**Frais d'abonnement**"). Les frais d'abonnement couvrent la licence d'utilisation du logiciel, les mises à jour et les mises à niveau du logiciel, les nouvelles versions prises en charge du logiciel et les services de maintenance et d'assistance pour le logiciel, comme spécifié à l'article 8 pendant la durée de l'abonnement applicable.
- (b) Chaque redevance d'abonnement est due et payable par le client à l'avance pour des périodes de 12 mois à compter de la date de début de la période d'abonnement initiale ou renouvelée, sauf accord contraire.
- (c) Chaque licence achetée permet à un Utilisateur d'accéder au Logiciel. Si des licences supplémentaires sont commandées pendant la Durée de l'abonnement pour permettre l'accès à des Utilisateurs supplémentaires, les Frais d'abonnement correspondants seront calculés au prorata pour le reste de la Durée de l'abonnement en cours et calculés intégralement pour chaque Durée d'abonnement successive et sont dus intégralement à partir du moment de l'acceptation par Datacolor d'une telle commande.

#### 7.1.4 Nombre d'utilisateurs

- (a) Le Client ne doit pas accéder ou utiliser, ou permettre l'accès ou l'utilisation du Logiciel par plus d'Utilisateurs que le nombre de licences accordées dans la Confirmation de commande, que ces Utilisateurs soient ou non en train d'accéder ou d'utiliser activement le Logiciel en même temps.

- (b) Datacolor peut surveiller le nombre d'Utilisateurs, et si le nombre réel d'Utilisateurs dépasse le nombre de licences accordées dans la Confirmation de commande, Datacolor peut, à sa seule discrétion, (a) cesser immédiatement cette utilisation excessive ; ou (b) augmenter les Frais d'abonnement correspondant au nombre d'Utilisateurs supplémentaires, l'augmentation des Frais d'abonnement étant calculée rétroactivement à partir de la date à laquelle le nombre d'Utilisateurs a dépassé le nombre de licences accordées au Client pour une Durée d'abonnement pour chaque licence supplémentaire nécessaire pour couvrir l'utilisation excédentaire. Les frais d'abonnement pour l'utilisation excédentaire seront basés sur la liste de prix de Datacolor alors en vigueur ou comme spécifié dans la Confirmation de commande applicable. Datacolor se réserve également le droit de réclamer des dommages et intérêts.

#### 7.1.5 Livraison

Datacolor déploiera des efforts commercialement raisonnables pour rendre le Logiciel accessible à l'ordinateur du Client disposant d'un accès à Internet. Le Logiciel est réputé livré et accepté par le Client une fois que Datacolor a pris toutes les mesures nécessaires pour permettre au Client d'accéder au Logiciel.

#### 7.1.6 Résiliation extraordinaire

- (a) Nonobstant toute autre disposition de résiliation des présentes conditions, l'une ou l'autre partie peut mettre fin au modèle de licence par abonnement, à tout moment, moyennant un préavis écrit de 30 jours civils, si l'autre partie ne respecte pas matériellement l'une des conditions des présentes conditions ou de la confirmation de commande applicable et qu'il n'est pas remédié à ce manquement à l'issue de la période de 30 jours civils en question.
- (b) Datacolor peut résilier les présentes Conditions immédiatement si le Client ne respecte pas matériellement la sec. 5, 6.2, 7.1.1, 7.1.3, 7.4, 7.7, 8.2, 8.5 ou 10. des présentes conditions ou si l'un des événements suivants affecte le client : (a) faillite volontaire ou demande de mise en faillite ; (b) faillite involontaire ou demande de mise en faillite non résolue dans les 60

jours civils ; (c) nomination d'un administrateur judiciaire ou d'un syndic de faillite pour tout ou partie des actifs du client ; (d) nomination d'un administrateur à l'égard du client ou (e) cession ou arrangement au profit des créanciers.

#### 7.1.7 Effets de la résiliation

- (a) En cas de résiliation du modèle de licence par abonnement, le client cessera immédiatement d'accéder au logiciel et de l'utiliser. Le Client restera tenu de payer tous les frais d'abonnement dus et/ou encourus avant la résiliation.
- (b) Immédiatement après la résiliation, le Client devra détruire le Logiciel et toutes les copies du Logiciel ou retourner le Logiciel à Datacolor. Avec l'accord écrit de Datacolor, une copie du Logiciel peut être conservée après la résiliation à des fins d'archivage.
- (c) Le Client aura le droit limité, pendant 30 jours calendaires après cette résiliation, d'exporter ou d'imprimer les Données Client à partir du Logiciel. À l'expiration de cette période de 30 jours, Datacolor est en droit de détruire ou de disposer d'une autre manière des données du client.
- (d) En cas de résiliation, le client n'a droit à aucun remboursement total ou partiel de la redevance de licence d'abonnement.

## 7.2 Modèle de licence perpétuelle

### 7.2.1 Octroi de licence, restrictions

- (a) À compter du paiement par le client des frais de licence applicables, Datacolor accorde par les présentes au client une licence non exclusive, non sous-licenciable, non transférable et perpétuelle d'installation et d'utilisation du logiciel uniquement à des fins commerciales pour le client, sous réserve des termes et conditions des présentes conditions et de la confirmation de commande applicable.
- (b) Datacolor peut, à sa propre discrétion, apporter des modifications ou des mises à jour au logiciel à tout moment et sans préavis.
- (c) Si le client a acheté, conformément à la confirmation de commande, une version mono-utilisateur du logiciel, la licence est limitée à l'utilisation d'une copie du logiciel sur un seul ordinateur.

(d) Si le client a acheté, conformément à la confirmation de commande, la version multi-utilisateurs, la licence comprend le droit de placer une copie du logiciel et des fichiers de données du logiciel sur un seul serveur de réseau et d'autoriser un nombre spécifique d'utilisateurs à accéder au logiciel, à condition toutefois que le client ait acheté une licence de logiciel pour le nombre d'utilisateurs accédant au logiciel.

- (e) Le client n'est pas autorisé à faire ce qui suit, lui-même ou par l'intermédiaire d'une autre personne : (a) copier, modifier ou créer des travaux dérivés basés sur le logiciel ; (b) décompiler, désassembler ou désosser le logiciel en tout ou en partie ; (c) neutraliser, désactiver ou contourner tout mécanisme de protection lié au logiciel ; (d) vendre, concéder des licences, accorder des sous-licences, louer, distribuer, divulguer, permettre l'accès à, ou transférer à un tiers, toute partie du logiciel ou tout produit (en tant que produit séparé ou groupé avec d'autres produits autres que le logiciel) créé avec le logiciel, ou, en particulier, sans limiter la généralité de ce qui précède, distribuer le logiciel ou un tel produit sur tout support, sur des réseaux, des tableaux d'affichage électroniques ou des sites web, ou permettre à un tiers d'utiliser le logiciel ; (e) publier ou communiquer toute information à propos des performances du Logiciel à tout tiers sans le consentement écrit préalable de Datacolor ; (f) exporter, utiliser ou télécharger le Logiciel en violation de toute loi ou réglementation applicable, en particulier pour exporter le Logiciel vers des pays sous embargo et sanctionnés.
- (f) En dérogation à la sec. 7.2.1(a) Datacolor peut accorder à un revendeur agréé le droit de concéder une sous-licence sur le logiciel pour une distribution ultérieure, sous réserve des termes et conditions d'un accord de revendeur agréé distinct.

### 7.2.2 Droits de licence et conditions de paiement

- (a) Le client paiera à Datacolor une redevance unique indiquée dans la confirmation de commande pour chaque licence ("**redevance de licence**").
- (b) La redevance de licence ne couvre pas les mises à jour, les mises à niveau ou les nouvelles versions prises en charge du

logiciel, ni les autres services de maintenance et d'assistance spécifiés à l'article 8.1 de la loi sur l'informatique et les libertés. 8. Le client ne peut demander de tels services moyennant des frais supplémentaires que si une confirmation de commande distincte est conclue.

#### 7.2.3 Résiliation extraordinaire de la licence

- (a) Nonobstant toute autre disposition de résiliation des présentes conditions, chaque partie peut résilier le modèle de licence perpétuelle, à tout moment, moyennant un préavis écrit de 30 jours civils, si le client ne respecte pas matériellement l'une des conditions des présentes conditions ou de la confirmation de commande applicable et qu'il n'est pas remédié à ce manquement à l'issue de la période de 30 jours civils en question.
- (b) Datacolor peut résilier les présentes Conditions immédiatement si le Client ne respecte pas matériellement la sec. 5, 6.2, 7.2.1, 7.2.2, 7.4, 7.7, 8.2, 8.5 ou 10. des présentes conditions ou si l'un des événements suivants affecte le client : (a) faillite volontaire ou demande de mise en faillite ; (b) faillite involontaire ou demande de mise en faillite non résolue dans les 60 jours civils ; (c) nomination d'un administrateur judiciaire ou d'un syndic de faillite pour tout ou partie des actifs du client ; (d) nomination d'un administrateur à l'égard du client ou (e) cession ou arrangement au profit des créanciers.
- (c) En cas de résiliation, le client n'a droit à aucun remboursement total ou partiel de la redevance de licence.

#### 7.2.4 Effets de la résiliation

- (a) En cas de résiliation du modèle de licence perpétuelle, le client cessera immédiatement d'accéder au logiciel et de l'utiliser.
- (b) Immédiatement après la résiliation, le Client devra détruire le Logiciel et toutes les copies du Logiciel ou retourner le Logiciel à Datacolor. Avec l'accord écrit de Datacolor, une copie du Logiciel peut être conservée après la résiliation à des fins d'archivage.

### 7.3 Spécifications

Les exigences et les fonctions du logiciel sont définies dans les spécifications.

### 7.4 Droits de propriété intellectuelle, restrictions

- (a) Aux fins des présentes conditions, on entend par droits de propriété intellectuelle ("**droits de propriété intellectuelle**") tous les droits enregistrés et non enregistrés dans le monde entier en rapport avec les brevets, les droits d'auteur, les marques, les domaines, les dessins et modèles, les logiciels et leurs codes source et objet, les conceptions de sites web, les graphiques, les photographies, les animations, les vidéos, les textes, la documentation et les instructions d'utilisation, les concepts, les bases de données et le savoir-faire, qu'ils soient protégeables ou non.
- (b) Le Client reconnaît que Datacolor est et restera le propriétaire unique et exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au Logiciel. Le Client n'a aucun droit, titre ou intérêt dans ce domaine, autre que la licence limitée expressément énoncée dans les présentes Conditions.
- (c) Si et dans la mesure où, en vertu des présentes Conditions ou de tout autre accord entre Datacolor et le Client, des droits de propriété intellectuelle sont créés ou développés ("**Nouveaux droits de propriété intellectuelle**"), Datacolor sera le propriétaire unique et exclusif des Nouveaux droits de propriété intellectuelle. Le client transfère par la présente à Datacolor tous les droits, titres et intérêts relatifs à ces nouveaux droits de propriété intellectuelle dès leur création, ainsi que tous les droits d'auteur associés, sans restriction en termes de sujet, de temps ou de portée géographique.
- (d) Si le client a des droits, des titres et des intérêts dans les nouveaux droits de propriété intellectuelle qui ne peuvent pas être transférés à Datacolor en raison de restrictions imposées par la loi, le client accorde automatiquement à Datacolor une licence exclusive, irrévocable, perpétuelle, mondiale, transférable, pouvant faire l'objet d'une sous-licence, licence exclusive, irrévocable, perpétuelle, mondiale, transférable, sous-licenciable, entièrement payée et libre de redevances sur ces nouveaux droits de propriété intellectuelle sans restrictions en termes d'objet, de temps ou de portée géographique, et en particulier, mais pas exclusivement, avec le droit

d'utiliser de toutes les manières possibles, de divulguer, d'exporter, de rendre réceptif, de reproduire, de distribuer, d'exploiter, de modifier et de poursuivre le développement.

- (e) Le Client assistera Datacolor de toutes les manières possibles, y compris en signant et en déposant tout document auprès des autorités compétentes et en fournissant toute information raisonnablement requise, à la fois pendant et après la durée du présent contrat, afin d'obtenir et de faire respecter tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux nouveaux droits de propriété intellectuelle.
- (f) Le client doit s'assurer que le client et ses employés ou affiliés impliqués dans la création ou le développement de nouveaux droits de propriété intellectuelle en vertu des présentes conditions renoncent à toute revendication de droits moraux sur ces nouveaux droits de propriété intellectuelle et accordent par la présente à Datacolor le droit perpétuel, irrévocable, exclusif et libre de redevance d'exécuter ces droits moraux.
- (g) Pour éviter toute ambiguïté, le Client et Datacolor se réservent et conservent la propriété de tous les droits, titres et intérêts dans les droits de propriété intellectuelle que chaque partie a créés ou acquis avant de conclure les présentes Conditions ou que chaque partie crée ou acquiert indépendamment des présentes Conditions.

#### 7.5 Garantie des matériaux

- (a) Datacolor accorde au Client la licence d'utilisation du Logiciel "en l'état" et "tel que disponible", à l'exclusion de toute garantie de qualité.
- (b) Datacolor n'offre également aucune garantie et décline toute garantie quant à la commercialisation générale et à l'adéquation du logiciel à un usage spécifique, à la conformité aux réglementations applicables et à l'exactitude des données. En outre, toute garantie concernant la disponibilité du logiciel et de certains de ses contenus est exclue. Le choix et l'utilisation du logiciel relèvent de la seule responsabilité du client.

#### 7.6 Garantie de titre

- (a) Datacolor garantit qu'à sa connaissance, elle dispose des droits nécessaires pour accorder au Client les droits sur le Logiciel

conformément aux dispositions des présentes Conditions. Si un tiers prétend néanmoins que l'utilisation contractuelle du Logiciel conformément aux présentes Conditions enfreint ses droits, le Client est tenu (i) d'en informer immédiatement Datacolor et (ii) d'offrir à Datacolor la défense, y compris la conclusion d'un accord. Le client soutiendra Datacolor dans une mesure appropriée et raisonnable. Le client n'est pas autorisé à reconnaître, à régler ou à payer une telle réclamation de tiers (même partiellement), à moins que Datacolor n'y consente expressément par écrit.

- (b) Pour se défendre contre les réclamations de tiers, Datacolor peut, à sa discrétion, obtenir le droit pour le Client de continuer à utiliser le Logiciel ou de remplacer ou modifier le Logiciel. Si Datacolor n'est pas en mesure de prendre l'une de ces mesures, Datacolor est en droit de résilier la licence d'utilisation du logiciel avec effet immédiat. Le droit du Client d'utiliser le Logiciel prend fin avec la déclaration de résiliation de Datacolor. Toute autre garantie légale de Datacolor concernant le Logiciel est exclue .

#### 7.7 Responsabilités du client

- (a) Pour exécuter le Logiciel, Datacolor recommandera certains équipements et configurations ("**Environnement supporté**"). Même si le client utilise l'environnement pris en charge, Datacolor ne garantit pas que le logiciel répondra aux exigences du client ou qu'il fonctionnera sans erreur. Le client est seul responsable de veiller à ce que son infrastructure informatique remplisse les conditions nécessaires au bon fonctionnement du logiciel et de fournir les travaux de préparation et de soutien techniques et opérationnels appropriés afin que Datacolor puisse fournir ses services conformément aux présentes conditions.
- (b) Le client est seul responsable de chaque utilisateur qui accède au logiciel et de toutes les données créées par l'utilisation ou l'accès au logiciel ou stockées dans le logiciel ("**données du client**"). Le Client est seul responsable de toutes les autorisations nécessaires à l'inclusion du contenu dans le Logiciel et le Client accorde à Datacolor la permission d'utiliser, de stocker et de traiter le contenu conformément aux dispositions

des présentes Conditions. Le client est seul responsable du respect des lois, règles et réglementations qui lui sont applicables lors de l'utilisation du logiciel.

## 8. Services d'entretien et de soutien

Les conditions suivantes s'appliquent aux mises à jour, mises à niveau et nouvelles versions prises en charge du logiciel ainsi qu'aux services d'assistance et/ou de maintenance dans le cadre du modèle de licence par abonnement (ci-après dénommés ensemble "**services de maintenance et d'assistance**").

### 8.1 Portée des services de maintenance et d'assistance

Les services de maintenance et d'assistance fournis par Datacolor au Client sont limités à l'assistance technique conformément à l'article 8.1.1 la correction d'erreurs conformément à la sec. 8.1.2 et aux mises à jour et mises à niveau conformément à la sec. 8.1.3. En particulier, les services de maintenance et d'assistance ne comprennent pas le droit à des améliorations spécifiques du logiciel souhaitées par le client (telles que de nouvelles conceptions ou de nouveaux graphiques).

#### 8.1.1 Support technique

- (a) Datacolor fournira l'assistance nécessaire pour que le logiciel des versions prises en charge actuelles fonctionne conformément aux spécifications actuelles.
- (b) Datacolor fournit une assistance sur appel et une assistance par e-mail pendant la période de 8h30 à 17h00, du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés observés localement par Datacolor.
- (c) Si nécessaire, selon l'évaluation de Datacolor, Datacolor peut fournir une assistance sur site. Les dépenses qui en découlent (y compris les frais de déplacement et d'hébergement des employés de Datacolor) ne sont pas couvertes par les frais annuels du service de maintenance et d'assistance et seront facturées séparément au client.
- (d) Datacolor remplacera, à la charge du Client, les clés de licence nécessaires à l'exécution du Logiciel en cas de perte.

#### 8.1.2 Correction des erreurs

- (a) Tout écart entre la version actuelle du logiciel et les capacités et fonctions décrites dans les spécifications constitue une erreur au sens des présentes conditions ("**erreur**").
- (b) Si le client découvre une erreur dans une version prise en charge pendant la durée des présentes conditions, il doit en informer Datacolor en remplissant un formulaire de demande d'assistance à la clientèle à l'adresse <https://www.datacolor.com/business-solutions/customer-support/contact-customer-support/> dès que possible dans le cours normal des affaires, et dans tous les cas dans les 5 jours calendaires suivant la découverte, et documenter chaque erreur trouvée.
- (c) Datacolor fournit une assistance pour les corrections d'erreurs pendant la période de 8h30 à 17h00, du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés observés localement par Datacolor. A la demande du Client et avec l'accord de Datacolor, Datacolor peut fournir des services en dehors de ces heures, mais peut facturer ses dépenses aux prix en vigueur à ce moment-là.

#### 8.1.3 Mises à jour et améliorations

- (a) Datacolor fournira au client les mises à jour et les mises à niveau du logiciel et les nouvelles versions prises en charge du logiciel, ainsi que les modifications ou les ajouts à la documentation dont le client a besoin pour utiliser les caractéristiques et les fonctions des mises à jour et des mises à niveau, dès qu'elles sont disponibles.
- (b) Le client doit examiner chaque mise à jour et/ou mise à niveau livrée pendant une période de 30 jours calendaires après la livraison et notifier à Datacolor s'il souhaite accepter la mise à jour et/ou la mise à niveau. Si aucune notification n'est faite dans ce délai, la mise à jour livrée sera considérée comme acceptée.
- (c) La mise à jour, la mise à niveau et/ou la nouvelle version prise en charge acceptée devient la version actuelle du logiciel et l'objet des présentes conditions.

## 8.2 Exclusions

- (a) Les services de maintenance et d'assistance dépendent de l'utilisation correcte de tous les équipements et ne couvrent pas les équipements qui ont été modifiés sans l'approbation de Datacolor, ou qui ont été soumis à des contraintes physiques ou électriques inhabituelles ou à des événements naturels. Datacolor n'a aucune obligation de fournir une assistance (préventive ou corrective) : (i) si le réglage, la réparation ou le remplacement des pièces est nécessaire en raison d'un accident, d'une négligence, d'une mauvaise utilisation, d'une défaillance de l'alimentation électrique, de la climatisation, du contrôle de l'humidité, du transport ou de causes autres que l'utilisation ordinaire ; (ii) si l'équipement est entretenu ou réparé ou si des tentatives de réparation des articles sont effectuées par des personnes autres que le personnel de Datacolor sans l'approbation préalable de Datacolor.
- (b) Les services de maintenance et d'assistance ne comprennent pas (i) les fournitures ou accessoires d'exploitation, la peinture ou la remise en état des articles ou la fourniture de matériaux à cette fin ; (ii) les travaux électriques externes aux machines ou la maintenance d'accessoires, d'altérations, de pièces jointes ou d'autres dispositifs non fournis par Datacolor, sauf accord écrit spécifique (iii) les frais de déplacement et de subsistance du personnel de Datacolor pour la maintenance corrective, ou (iv) la formation des clients, des employés des clients ou des utilisateurs. Ces services seront facturés séparément au client.

## 8.3 Restrictions concernant les versions non prises en charge du logiciel

- (a) Après le lancement d'une nouvelle version prise en charge du logiciel, Datacolor aura le droit, à sa seule discrétion, de cesser de fournir les versions précédentes du logiciel et de ne plus fournir de clé de licence.
- (b) Le Client comprend et accepte que Datacolor ne fournira des services de maintenance et d'assistance que pour les versions prises en charge et non pour les versions du Logiciel pour lesquelles Datacolor n'offre plus d'assistance (Logiciel en fin d'assistance). La décision de savoir si une version particulière du logiciel n'est plus

prise en charge par Datacolor est laissée à la seule discrétion de Datacolor. Les dates de fin d'assistance pour les différentes versions du logiciel sont visibles sur le site Web de Datacolor sous le lien suivant : <https://www.datacolor.com/business-solutions/customer-support/discontinued-products/>.

## 8.4 Diligence raisonnable

- (a) Dans le cadre de la fourniture des services de maintenance et d'assistance, Datacolor fera de son mieux conformément à l'état actuel de la technique.
- (b) Cependant, Datacolor ne doit aucun succès pour la fourniture des services de maintenance et d'assistance et décline toute garantie en rapport avec la fourniture des services de maintenance et d'assistance. Sec. 7.5 (Garantie matérielle) et 7.6 (Garantie de titre) s'appliquent *mutatis mutandis* aux services de maintenance et d'assistance. En particulier, Datacolor n'assurera pas un fonctionnement ininterrompu ou sans erreur du Logiciel. Le fonctionnement ininterrompu ou l'absence d'erreur du Logiciel n'est pas garanti.

## 8.5 Prix et obligations de paiement

Sauf disposition contraire dans les présentes Conditions, le Client doit payer à Datacolor les frais des services de maintenance et d'assistance indiqués dans la Confirmation de commande ("**Frais des services de maintenance et d'assistance**").

## 8.6 Durée et résiliation

- (a) La durée des services de maintenance et d'assistance est, sauf accord contraire dans la commande, de 12 mois et commence le jour spécifié dans la confirmation de commande ou le jour où la confirmation de commande est envoyée au client ("**durée minimale du contrat**").
- (b) Après l'expiration de la durée minimale du contrat, la confirmation de commande des services de maintenance et d'assistance est automatiquement prolongée pour des périodes successives de 12 mois, sauf si l'une des parties notifie par écrit à l'autre son intention de ne pas renouveler le contrat au moins 30 jours civils avant la fin de la période en cours.

## 9. Limitation de la responsabilité

- (a) Datacolor n'est responsable qu'en cas d'intention illégale et de négligence grave et uniquement pour les dommages directs causés par des blessures physiques. Toute autre responsabilité de Datacolor est exclue dans la mesure permise par la loi. En particulier, Datacolor n'est pas responsable de la négligence légère ou moyenne, de l'absence de succès économique, du manque à gagner ou d'autres dommages consécutifs et indirects. En particulier, Datacolor n'est pas responsable des dommages si le logiciel fournit des résultats incorrects ou incomplets.
- (b) En outre, toute responsabilité de Datacolor pour les actions des auxiliaires et des partenaires contractuels est exclue dans la mesure maximale autorisée par la loi.

## 10. Informations confidentielles

- (a) Le client traitera toutes les informations et données transmises ou rendues accessibles d'une autre manière par Datacolor, ainsi que d'autres connaissances sur les circonstances et processus internes (par exemple les transactions commerciales et la planification) de Datacolor, comme strictement confidentielles ("**informations confidentielles**") et ne les utilisera qu'aux fins de l'exécution du contrat entre Datacolor et le client.
- (b) L'obligation de garder les informations confidentielles ne s'applique pas aux informations confidentielles qui étaient déjà connues auparavant sans obligation de confidentialité ou qui sont ou deviennent généralement connues.

## 11. Protection des données

- (a) Dans le cas où Datacolor traite, en vertu des présentes Conditions et de tout contrat conclu en vertu des présentes Conditions, des données personnelles du Client ("**Données personnelles du Client**") pour le compte du Client et, en ce qui concerne le traitement de ces Données personnelles du Client, se qualifie en tant que sous-traitant de données au sens de la loi applicable en matière de protection des données, Datacolor :
  - (i) traitera ou utilisera les données

personnelles du client uniquement dans le but de respecter les présentes conditions et/ou tout contrat conclu entre les parties en vertu des présentes conditions et conformément aux instructions du client. Sous réserve du respect des obligations légales, réglementaires ou officielles de Datacolor, ou en cas d'indication contraire dans les présentes conditions ou dans tout contrat conclu entre les parties, Datacolor ne traitera ni n'utilisera les données personnelles du client à aucune autre fin ;

- (ii) prend et maintient les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir à tout moment la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données à caractère personnel du client et les protéger contre tout traitement, accès ou divulgation non autorisés et contre toute destruction, perte ou altération accidentelle ou illégale ;
  - (iii) peut engager des sous-traitants pour fournir ses services, mais seulement avec l'accord préalable du Client. Le consentement du Client sera réputé avoir été donné pour les sous-traitants listés sur le site web de Datacolor sous le lien suivant : <https://www.datacolor.com/legal/sub-processors>. Datacolor informera le Client dans un délai raisonnable si Datacolor nomme de nouveaux sous-traitants ou remplace des sous-traitants existants. Le client peut s'opposer à la désignation d'un nouveau sous-traitant ou au remplacement d'un sous-traitant existant dans un délai de 14 jours calendaires (calculés à partir de la réception de la notification) pour des raisons importantes liées à la protection des données. Si le client soulève une objection et que les parties ne trouvent pas de solution à l'amiable, Datacolor peut résilier tout contrat conclu en vertu des présentes conditions avec un préavis de 30 jours civils.
- (b) Le Client est responsable et déclare et garantit à Datacolor que (i) toutes les Données Personnelles du Client fournies à Datacolor ont été légalement collectées et fournies à Datacolor et (ii) le traitement des

Données Personnelles du Client par Datacolor conformément aux présentes Conditions et aux instructions du Client, le cas échéant, ne viole aucune loi ou aucun droit de tiers, y compris, mais sans s'y limiter, les droits à la vie privée. Le Client indemniser et dégagera Datacolor de toute responsabilité découlant de ou en rapport avec toute violation de ces garanties et obligations, cette indemnisation incluant, sans limitation, tous dommages, coûts, réclamations ou dépenses raisonnables (y compris les frais de justice et les honoraires raisonnables d'avocats) encourus par Datacolor à la suite d'une telle violation.

## 12. Référence client

Le client accorde à Datacolor le droit, à titre gratuit, d'utiliser le nom du client, y compris son logo, à des fins de référence client et de publicité, tant dans les médias imprimés qu'électroniques.

## 13. Divers

### 13.1 Amendement

Les présentes conditions ne peuvent être modifiées ou amendées que par un document écrit signé par les deux parties.

### 13.2 Affectation

Le client ne peut céder aucun droit ou obligation en vertu des présentes sans le consentement écrit préalable de Datacolor.

### 13.3 Sévérité

Si une disposition des présentes conditions est ou devient nulle ou invalide, cela n'affecte pas la partie restante des conditions. Les dispositions nulles ou invalides sont remplacées par des dispositions valides qui se rapprochent le plus de l'objectif économique de la disposition nulle ou invalide. La même procédure doit être suivie si une lacune dans le contrat survient ou si une disposition s'avère inapplicable.

### 13.4 Force Majeure

- (a) Aux fins des présentes conditions et de tout contrat conclu en vertu de celles-ci, on entend par "force majeure" tout événement ou circonstance échappant au contrôle raisonnable d'une partie, qui empêche ou retarde l'exécution par cette partie de ses

obligations en vertu des présentes conditions et de tout contrat conclu en vertu de celles-ci. Ces événements peuvent inclure, sans s'y limiter, les catastrophes naturelles (telles que les inondations, les tremblements de terre et les ouragans), la guerre, le terrorisme, les troubles civils, les grèves, les épidémies, les pandémies, les actions ou interventions gouvernementales et les perturbations importantes des transports ou de l'approvisionnement en énergie.

- (b) La partie affectée par un cas de force majeure ("**partie affectée**") notifiée à l'autre partie ("**partie non affectée**"), dès que possible, la nature du cas de force majeure, sa durée prévue et l'impact sur sa capacité à remplir ses obligations.
- (c) À l'exception des obligations de paiement, en cas de survenance d'un événement de force majeure, les obligations de la partie affectée en vertu des présentes conditions et de tout contrat conclu en vertu des présentes conditions seront suspendues pendant la durée de l'événement de force majeure. La suspension ne s'applique qu'aux obligations directement affectées par l'événement de force majeure.
- (d) La partie affectée s'efforce raisonnablement d'atténuer les effets de l'événement de force majeure et de reprendre l'exécution de ses obligations dès que cela est raisonnablement possible.
- (e) Si l'événement de force majeure se poursuit pendant une période supérieure à trois mois, chaque partie peut résilier les présentes conditions et tous les contrats conclus dans le cadre de ces conditions en adressant une notification écrite à l'autre partie. Après cette résiliation, aucune des parties n'aura d'autre responsabilité envers l'autre en vertu des présentes conditions et de tout contrat conclu dans le cadre de ces conditions, à l'exception des obligations contractées avant la survenance de l'événement de force majeure.

### 13.5 Droit applicable et juridiction

- (a) Les présentes conditions et tout contrat conclu en vertu de celles-ci sont exclusivement régis et interprétés conformément au droit matériel de la Suisse, à l'exclusion des principes de conflit de lois et de la Convention des Nations unies sur

les contrats de vente internationale de marchandises.

- (b) Le lieu de juridiction exclusif pour tout litige, réclamation ou controverse découlant des présentes conditions ou de tout contrat conclu en vertu de celles-ci, y compris, sans s'y limiter, les litiges, réclamations ou controverses concernant leur existence, leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur violation ou leur résiliation, sera la ville de Zurich, district 1, en Suisse.
-